

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20080326

Classes de neige, séjours de ski. Année 2008/2009. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pendant l'année scolaire 2008/2009, la Ville de Bordeaux organisera 1 séjour de 12 jours au profit de 5 classes élémentaires, 8 séjours de 5 jours au profit de 16 classes élémentaires et d'une classe du Lycée Horticole Camille Godard.

Les séjours se dérouleront hors vacances scolaires.

La prestation porte sur le transport, l'accueil, l'encadrement, l'animation et les activités des 22 classes.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Education.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

lot n° 1 : Classes de neige 12 jours – 5 classes,
société VALT 33 pour un montant minimum de 40 000 € TTC et maximum de 120 000 € TTC

lot n° 2 : séjours ski 5 jours – 6 classes,
Association ALEB pour un montant minimum de 35 000 € TTC et maximum de 105 000 € TTC

lot n° 3 : séjours ski 5 jours – 10 classes,
société VALT 33 pour un montant minimum de 50 000 € TTC et maximum de 150 000 € TTC

lot n° 4 : séjour ski 5 jours – 1 classe,
Association ALEB pour un montant minimum de 23 000 € TTC et maximum de 40 000 € TTC

Les marchés seront conclus à bons de commande selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213 – articles 6177 – 6247 et 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080327

**Antennes sportives de Bordeaux Lac. Transformation du terrain n°24 en gazon synthétique éclairé. Signature des Marchés.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il est prévu de transformer le terrain de sport n°24, situé sur la plaine des sports de Bordeaux Lac, antennes sportives cours Jules-Ladoumègue en terrain de football en gazon synthétique éclairé.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les directions des Sports et des Mises en Lumière sur la base d'un coût estimé à 968 000 € TTC.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Aire de jeu, société CREGUT pour un montant de 649 382,74.€ TTC.

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

L'engagement sera à hauteur de 3 %

Lot 2 : Eclairage, société ETDE pour un montant de 60 840,04 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 710 222,78 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 412 - article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080328

**Travaux d'entretien, maintenance et réparation des orgues
propriété de la Ville de Bordeaux. Signature des marchés.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'entretien, la maintenance et la réparation des orgues propriété de la Ville de Bordeaux seront assurés dans les conditions suivantes :

- Deux visites périodiques annuelles pour la petite maintenance et l'accordage
- Les éventuelles interventions ponctuelles pour répondre aux pannes et dysfonctionnement divers (suivant devis, dans la limite du montant maximum).

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par Monsieur Thierry SEMENOUX, maître d'oeuvre.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

LOT 1 – Quartiers 1.2.6.7.et 8

- Orgue de tribune non classé de l'église Saint Remi, rue Achard (quartier 1)
- Orgues de tribune et de chœur non classé de l'église Saint Martial, place Saint Martial (quartier 2)
- Orgue de tribune de l'église du Sacré Cœur, place du Cardinal Donnet (quartier 6)
- Orgue de chœur non classé de l'église Sainte Marie de la Bastide, av. Thiers (quartier 7)
- Orgue du Conservatoire National de Région, Square Dom Bedos (quartier 7)
- Orgue de tribune non classé de l'église Saint Amand, Place St Amand (quartier 8)

Société PESCE FRERES.

Pour un montant minimum annuel de 30 000 € TTC et maximum de 150 000 € TTC

LOT 2 – Quartiers 3.4 et 5

- Orgues de tribune (buffet classé) et de chœur non classé de l'église Saint Seurin, Place du Prado (quartier 3)
- Orgues de tribune (buffet classé) et de chœur non classé de l'église Notre Dame, place du Chapelet (quartier 3)
- Orgue de tribune non classé de l'église Saint Pierre, place Saint Pierre (quartier 3)
- Orgues de tribune et de chœur non classés de l'église Sainte Eulalie, place Sainte Eulalie (quartier 4)
- Orgue de chœur (buffet classé) de l'église Saint Paul, 18 rue des Ayres (quartier 4)
- Orgues de l'église Saint Nicolas, rue Saint Nicolas (quartier 5)

Société BETHINES LES ORGUES BOISSEAU-GABORIT

Pour un montant minimum annuel de 40 000 € TTC et maximum de 200 000 € TTC

Les marchés seront conclus pour un an reconductible 2 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – articles 2313 – 2318 – 61522.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080329

**Ecole élémentaire Montaud. Avenants aux marchés de travaux.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070315 du 4 juin 2007, les marchés de travaux pour la restructuration de l'école élémentaire Montaud ont été signés pour un montant de 1 647 010.61 € TTC.

Pour faire face à des contraintes techniques imprévisibles importantes, un avenant et un nouveau marché pour des fondations spéciales ont été nécessaires et par délibération n°20080059 du 28 janvier 2008 le coût de l'opération a été porté à 2 214 884.72 € TTC.

De plus, en cours de chantier, des travaux d'amélioration s'avèrent maintenant nécessaires pour répondre aux préoccupations environnementales et permettre l'amélioration des performances énergétiques.

Les marchés concernés sont les suivants :

- lot n° 3 – Menuiserie aluminium/Serrurerie, marché n° 070224, société FERMOTOR :
La mise en œuvre du complexe isolant engendre la pose de tapée en aluminium sur les menuiseries pour compenser l'épaisseur de l'isolant ainsi que la mise en place d'habillages des doublages intérieurs en aluminium.

Montant marché initial :	138 444.18 € TTC
Montant du présent avenant :	11 849.97 € TTC
Nouveau montant marché :	150 294.15 € TTC

- lot n°4 – plâtrerie faux-plafonds, marché n° 070225, entreprise BLR :
Mise en place d'une isolation complémentaire sur les murs périphériques. Démolition complète des planchers, non prévue initialement, entraînant la démolition des murs de séparation des classes qu'il faut par conséquent reconstruire.

Montant marché initial :	240 300.32€ TTC
Montant du présent avenant :	19 858.38 € TTC
Nouveau montant marché :	260 158.70 € TTC

- lot n° 6 – Plomberie sanitaire, marché n° 070227, entreprise PROSERV :
Compte tenu de l'orientation favorable de la toiture, il est proposé de procéder à la mise en place d'une production d'eau chaude solaire dans le logement de fonction.

Montant marché initial :	48 499.55 € TTC
Montant du présent avenant :	10 472,07 € TTC
Nouveau montant marché :	58 971.62 € TTC

Séance du lundi 16 juin 2008

- Lot n° 8 – Equipement de cuisine, marché n° 070229, société TECHNI-CUISINE :

A la demande de la Direction de l'Education et de la Famille, l'installation d'un bac lave fruits ainsi qu'un lave mains avec dosseret sont nécessaires.

Montant marché initial :	21 177.57 € TTC
Montant du présent avenant :	1 308.42 € TTC
Nouveau montant marché :	22 485.99 € TTC

L'ensemble de ces modifications porte le coût de l'opération à 2 258 373.56 € TTC.

Enfin le délai initial des travaux était de 10 mois avec une fin d'exécution prévue pour le 8 mai 2008. Toutes les contraintes techniques rencontrées ainsi que les modifications proposées nécessitent une prolongation de délai pour assurer une livraison de l'établissement mi juillet 2008.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 212 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080330

T.N.B.A. Salle A. Vitez. Remise en état des équipements scéniques. Validation de l'Avant Projet Définitif. Avenant au marché n° 070456. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

D -20080331

Travaux d'urgence et petites interventions. Avenants de transfert. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par jugement en date du 27 janvier 2008, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a ordonné la cession des actifs dans le cadre du redressement judiciaire de la société ENERGIES EAU ENVIRONNEMENT MAINTENANCE (SEM) au profit de la Sarl AMALTHEE DEPANNAGE RENOVATION.

Il en résulte que les marchés dont elle est titulaire dans le cadre des travaux d'urgence et petites interventions, doivent être transférés à la nouvelle société dans les mêmes conditions financières jusqu'à leur échéance le 19 avril 2010.

M070124 - lot 5 menuiseries bois, pour un montant minimum de 40 000 € TTC et maximum de 160 000 € TTC pour 2 ans.

M070129 – lot 10 miroiterie, pour un montant minimum de 66 000 € TTC et maximum de 264 000 € TTC pour 2 ans.

M070132 – lot 13 stores et volets, pour un montant minimum de 66 000 € TTC et maximum de 264 000 € TTC pour 2 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants transférant les marchés précités à la société Amalthée Dépannage Rénovation.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, je vous propose de regrouper ces délibérations qui, à mon avis, ne présente aucun souci.

Je pourrai répondre aux questions.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions sur ces 5 délibérations ?

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? (Aucune)

MLLE JARTY. -

La délibération 20089330 est retirée de l'ordre du jour.

ADOPTE A L'UNANIMITE